



*Juillet 2020*

# L'économie circulaire, un levier de développement des territoires dans le monde de l'après-COVID

Yohann Marchaut, Consultant

*Sous la direction de Paul Cueva-Gamard, directeur Développement des Territoires, et Alexandre Mot, consultant senior*

Les notes  stratégiques

L'INTELLIGENCE  
DE LA DECISION

# LES NOTES STRATEGIQUES

## Notes d'étude et d'analyse

### A propos de CEIS (groupe Avisa Partners)

CEIS est une société de conseil en stratégie et en management des risques qui appartient au groupe Avisa Partners, spécialisé en intelligence économique et cybersécurité.

### A propos de l'Activité « Développement des Territoires »

Les consultants « Développement des Territoires » (DEVTER) accompagnent les décideurs publics (collectivités territoriales, agences de développement économique...) et privés (Starts-up, PME, ETI, grands comptes français et étrangers) aussi bien dans leur stratégie de développement économique dans les territoires, que dans la mise en œuvre de leurs actions et de leurs projets.

# Executive Summary

La présente note stratégique se concentre sur l'économie circulaire, une notion qui est au cœur de l'actualité à la fois politique, économique, réglementaire et sanitaire. Notion célèbre, parfois galvaudée mais dont les apports pour la transition énergétique et le développement durable sont évidents, l'économie circulaire est une composante essentielle dans la société de l'après-COVID (résilience, circuit court). Après avoir défini les différentes composantes de l'économie circulaire, la note procède à un tour d'horizon des acteurs qui animent la filière (Etat, collectivités territoriales, entreprises, opérateurs, start-ups, citoyens...), en s'intéressant particulièrement aux nombreuses stratégies qu'ils impulsent dans les territoires en matière de collecte, de tri et de recyclage.

Pour le lecteur, qu'il soit un simple curieux ou un technicien en charge de problématiques d'économie circulaire, ce tour d'horizon est une invitation à l'action. L'objectif est de mieux coordonner les catégories d'acteurs qui agissent dans les territoires sur cette thématique, d'engager des actions collectives avec eux, afin de contribuer à améliorer le recyclage, le tri des déchets auprès des entreprises et des citoyens, favoriser le réemploi, créer des boucles et des synergies entre des acteurs qui parfois s'ignorent à l'échelle d'un centre-bourg ou d'une zone d'activité par exemple.

Cela revient, en somme, à couturer les bonnes volontés. L'économie circulaire ne doit pas rester un concept creux mais bien devenir une réalité, reposant sur une gestion de projet transversale et générant des bénéfices concrets pour l'environnement et notre société.

# Table des matières

1. L'économie circulaire, une notion au cœur de l'économie et de l'actualité... 5	5
2. Définition de l'économie circulaire et ses composantes ..... 8	8
3. Panorama des acteurs de l'économie circulaire et leurs stratégies mises en œuvre dans les territoires ..... 9	9
4. Nos observations tirées de nos interventions dans les territoires..... 17	17
5. Conclusion ..... 28	28

# 1. L'économie circulaire, une notion au cœur de l'économie et de l'actualité

Avec près de 800 000 emplois, soit plus de 3 % de l'emploi total en France, « *l'économie circulaire* » est un secteur économique en plein essor. Ces activités sont portées par un concept novateur : transformer les déchets issus du processus de production en matière première qui est réutilisée pour la production et la conception de nouveaux produits. Ce nouveau modèle économique vise donc, in fine, à « *produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et les gaspillages de ressources (matières premières, eau, énergie) ainsi que la production des déchets. Il s'agit de rompre avec le modèle de l'économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter) pour un modèle économique circulaire* »<sup>1</sup>. C'est aussi rompre la liaison sonore qui existe entre acheter et à jeter. Nous constatons aujourd'hui une **multiplication des initiatives d'économie circulaire** dans les territoires, qu'elles émanent de l'Etat et de ses services comme l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) ou des collectivités territoriales, en faveur du secteur de l'économie circulaire.

Cet engouement général dans les territoires pour l'économie circulaire semble avoir trouvé sa **traduction politique**, à la lumière de la « *vague verte* » en France, lors des élections municipales en juin 2020, notamment à Lyon, Strasbourg, Bordeaux, Besançon...

De plus, l'accroissement de ces initiatives territoriales se combine à une **forte actualité législative** en matière d'économie circulaire, qui en favorise le développement, à la fois :

---

<sup>1</sup> Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES)

- **A l'échelle européenne :**
  - **le Pacte Vert pour l'Europe** (Green Deal européen) engagé en mars 2020 intègre un plan d'action en faveur de l'économie circulaire, la Commission Européenne considérant l'économie circulaire comme un pilier de la neutralité carbone en 2050. Une législation sera prévue à terme pour améliorer l'écoconception des produits, en priorité dans sept secteurs stratégiques au plan environnemental (électronique, textile, batterie de véhicule, plastique, emballage notamment).
  - **l'engagement important de la Banque Européenne d'Investissement** qui a contribué à hauteur de 2,1 milliards d'euros ces cinq dernières années en faveur de projets dans l'économie circulaire. Il est ainsi raisonnable de penser que cette dernière aura une place privilégiée dans la future programmation des fonds structurels européens 2021-2027.
  
- **En France :**
  - **le plan de relance annoncé par le Président de la République, Emmanuel Macron, lors de son discours le 14 juillet ;** 100 milliards d'euros seront consacrés à la « *relance industrielle, écologique, locale, culturelle et éducative* », dont 20 milliards seront affectés vers le bâtiment, les transports et l'économie circulaire.
  - **la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire** est particulièrement structurante par les objectifs qu'elle instaure. Elle définit par exemple une obligation pour certaines catégories de produits et matériaux mis sur le marché d'intégrer une part de matières recyclées (article 61) car le recyclage n'a de sens que si les produits recyclés sont réincorporés dans la chaîne de production des entreprises et la conception de

leurs produits. La loi contraint de nouvelles filières à s'organiser pour recycler, comme celle du BTP pour valoriser les déchets de déconstruction et établit d'autres objectifs importants (fin du plastique jetable visée d'ici 2040, lutte contre l'obsolescence programmée et le gaspillage alimentaire, amélioration de la transparence des produits pour le consommateur).

**Enfin, la crise sanitaire actuelle a mis en lumière l'importance des acteurs de l'économie circulaire par différents moyens à la fois en révélant :**

- **l'utilité sociale des acteurs de la collecte des déchets**, des agents de propreté qui garantissent la continuité du service public, aux côtés des professionnels de santé, de transport, de l'agroalimentaire...
- **l'importance des circuits courts et de l'alimentation durable**, du dispositif des **plans alimentaires territoriaux** qui consistent à recréer du lien de proximité entre les producteurs et les consommateurs, et dont l'importance a été récemment soulignée par Sébastien Windsor, le président des Chambres d'Agriculture<sup>2</sup>
- et de nouveaux enjeux qui apparaissent pour les territoires, les établissements de santé et les citoyens, en matière de **recyclage des déchets d'activités de soins à risques infectieux** (masques de protection par exemple) dont nous observons la prolifération sur la voirie publique.

---

<sup>2</sup> JEANNE Delphine, 07/05/2020, « *L'engagement collectif des chambres d'agriculture pour l'après-crise* », Terre-net. Lien : <https://www.terre-net.fr/actualite-agricole/politique-syndicalisme/article/l-engagement-collectif-des-chambres-d-agriculture-pour-l-apres-crise-205-168903.html>

## 2. Définition de l'économie circulaire et ses composantes

Selon la définition du Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES), l'économie circulaire se décompose en sept domaines d'actions, que nous retrouvons à divers degrés dans les territoires :

1. **L'approvisionnement durable** : Prendre en compte les impacts environnementaux et sociaux des ressources utilisées, en particulier ceux associés à leur extraction et exploitation.
2. **L'éco-conception** : Prendre en compte des impacts environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie d'un produit et les intégrer dès sa conception.
3. **L'écologie industrielle et territoriale** : Mettre en synergie et mutualiser entre plusieurs acteurs économiques les flux de matières, d'énergie, d'eau, les infrastructures, les biens ou encore les services afin d'optimiser l'utilisation des ressources sur un territoire.
4. **L'économie de la fonctionnalité** : Privilégier l'usage à la possession, vendre un service plutôt qu'un bien.
5. **La consommation responsable** : Prendre en compte les impacts environnementaux et sociaux à toutes les étapes du cycle de vie du produit dans les choix d'achat, que l'acheteur soit public ou privé.
6. **L'allongement de la durée d'usage des produits par le recours à la réparation, à la vente ou à l'achat d'occasion**, par le don, dans le cadre du réemploi et de la réutilisation.
7. **L'amélioration de la prévention, de la gestion et du recyclage des déchets**, y compris en réinjectant et réutilisant les matières issues des déchets dans le cycle économique.



# 3. Panorama des acteurs de l'économie circulaire et leurs stratégies mises en œuvre dans les territoires

## 3.1 Typologie des acteurs, une coordination nécessaire

La dynamique de l'économie circulaire est alimentée par quatre catégories d'acteurs : les collectivités territoriales, les citoyens, les entreprises et les organismes nationaux.

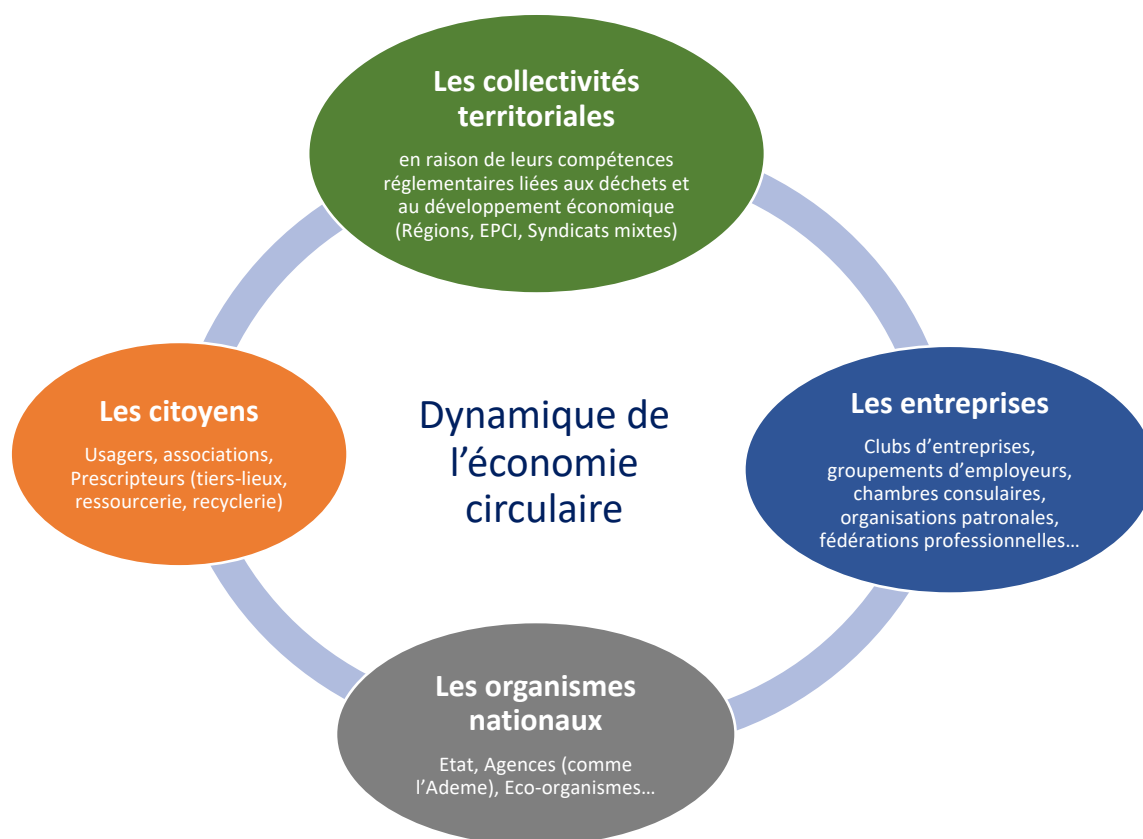


Fig : Schéma sur le système d'acteurs de l'économie circulaire (source : CEIS/Avisa Partners)

La coordination de ces catégories d'acteurs dans leurs actions est un facteur de succès dans un projet. Elle conditionne le succès d'une stratégie d'économie

circulaire dans un territoire. En effet, parfois, dans le cadre de nos interventions dans les territoires, nous avons observé qu'un maillon de la chaîne n'est pas suffisamment mobilisé, associé ou valorisé, voire oublié dans la gestion de projet. Il est possible de constater dans les territoires par exemple que des tiers-lieux financés par la puissance publique, ayant pour mandat d'inciter les citoyens au geste de tri, méconnaissent le rôle des éco-organismes ou ne travaillent pas avec ceux-ci, alors que ces deux types d'acteurs sont complémentaires. Des collectivités territoriales, pour diverses raisons (ingénierie RH, ressources financières...) ne songent pas à activer le fonds Economie Circulaire de l'ADEME au profit de leurs projets. Une PME spécialisée dans le recyclage des déchets électroniques peut, par exemple, ignorer que son éco-organisme de rattachement, Ecologic, peut l'accompagner sur certains volets. Un transporteur de déchets, souhaitant verdir sa flotte de véhicules dans le cadre de sa stratégie RSE, peut ignorer que le dispositif du Suramortissement lui ouvre droit à une déduction fiscale de 40% dans l'achat d'un véhicule fonctionnant au gaz naturel vert ; alors que le maire de sa commune s'efforce d'atteindre la neutralité carbone. Dernier exemple, une agglomération et les communes qui la composent peuvent ignorer que les intrants de leurs stations de boues d'épuration ou de la restauration collective peuvent être revalorisés dans l'usine de méthanisation implantée dans leur territoire. Ainsi, ces exemples de défaut de coordination et déficit d'information doivent être corrigés pour aboutir à une stratégie d'économie circulaire optimale.

### 3.2 Les collectivités territoriales en raison de leurs compétences en matière de gestion des déchets et de développement économique (Région, EPCI, syndicat mixte)

Les collectivités territoriales sont des acteurs qui exercent une influence importante sur l'économie circulaire, en raison de leurs compétences, tant en matière de collecte et gestion des déchets, que de développement économique.

- **Compétence « Déchets »** : Depuis la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015, les Régions sont en charge d'élaborer des plans régionaux de prévention et gestion des déchets (PRPGD), qui définissent les installations nécessaires et suffisantes pour la collecte et le traitement des déchets, des objectifs en matière de prévention, recyclage et de revalorisation des déchets. Les contrats de marché public portant sur le traitement et la gestion des déchets sont un moyen direct, lié à la commande publique, de contribuer à l'économie circulaire dans un territoire. C'est un aspect important car les responsables politiques portent une attention particulière à la gestion des déchets qui est un sujet qui les met en relation directe avec les usagers et leurs électeurs. Certaines collectivités territoriales sont particulièrement sensibilisées et mobilisées à travers le développement du tri optique dans leurs centres de tri, et leur modernisation, la mise en place de campagnes d'incitation des habitants au geste de tri notamment dans le cadre de l'extension des consignes de tri. Les élus sont sensibles à la problématique de la collecte de déchets qui les met en relation directe avec leurs administrés.
- **Compétence « Développement Economique »** : Les services économiques des collectivités (directeur/directrice de service économie, chargé(e) de mission) sont en lien étroit avec à la fois des habitants et des entreprises – producteurs de déchets et consommateurs potentiels de produits recyclés, de matières premières de recyclage (MPR)<sup>3</sup>, prescripteurs potentiels pour le geste de tri dans la rue ou en entreprise. A cette catégorie s'ajoutent les partenaires avec lesquels les collectivités

---

<sup>3</sup> Les MPR résultent de rebuts de production, chutes, invendus. Elles peuvent être minérales, métalliques, d'origine biologique ou pétrolière. Elles proviennent de déchets à l'origine et deviennent des produits lorsqu'elles sont recyclées.

territoriales travaillent : les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI), les Chambres des Métiers et de l'Artisanat (CMA), les Chambres d'Agriculture (CA), les Agences de Développement Economique, les technopoles, les clusters qui couvrent – par leurs réseaux respectifs – un nombre important d'entreprises, qui sont autant d'acteurs mobilisés ou potentiels au service de l'économie circulaire.<sup>4</sup>

### 3.3 Les organismes nationaux (Etat, ADEME, éco-organismes<sup>5</sup>)

Les organismes nationaux sont essentiels et déploient des dispositifs de soutien qui se déclinent dans les territoires. L'Etat est notamment un acteur important à la fois au travers :

- du rôle de l'ADEME (fonds de soutien *Economie Circulaire & Chaleur*, véhicule d'investissement *Ademe Investissements Sas*, appel à projet et à manifestation d'intérêt à l'image de celui engagé sur l'hydrogène en février 2020, financement d'actions et d'ETP dans les territoires en lien avec l'économie circulaire...)
- et ses dispositifs gouvernementaux (Territoire d'Industrie, Cœur de Ville, Petites Villes de Demain, AMI Biocarburants, récent plan de soutien à l'aéronautique) dans lesquels des actions relatives à l'économie circulaire et l'amélioration de la performance environnementale des procédés,

---

<sup>4</sup> A noter que ces structures peuvent rapidement agréger leurs préférences et aider à structurer des actions collectives. Ce volet d'acteurs est souvent négligé par des acteurs de la filière déchets (collecte, traitement, recyclage / éco-organismes) car ils limitent leurs relations de travail avec des interlocuteurs de la compétence « déchets ». Pourtant, les acteurs du développement économique sont autant de producteurs de déchets et de parties prenantes possibles pour mettre en œuvre des démarches.

<sup>5</sup> Un **éco-organisme** est en France une société de droit privé détenue par les producteurs et distributeurs pour prendre en charge, dans le cadre de la Responsabilité élargie du producteur (REP), la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché. Il existe en France des éco-organismes par type de déchets (emballages ménagers/papier-carton, médicaments, équipements électriques et électroniques...)

peuvent être soutenues financièrement et mises en œuvre dans les territoires.

Enfin, les éco-organismes sont structurants dans le paysage de l'économie circulaire et en particulier des déchets. Ils collectent l'éco-contribution des producteurs et des fabricants lors de la mise en marché des produits neufs et la redistribuent sous forme de soutiens aux acteurs de la gestion des déchets. Les éco-organismes financent ainsi des activités de collecte, de tri et de recyclage, mettent en œuvre des campagnes de communication et de sensibilisation au geste de tri auprès des citoyens et des entreprises. Des actions par exemple entre des collectivités, des entreprises et des éco-organismes peuvent être mises en œuvre pour favoriser le recyclage de déchets auprès des habitants ou des entreprises. A titre d'exemple, en juillet 2020, l'éco-organisme Ecosystème et l'ADEME ont dévoilé les 26 lauréats d'un appel à projet sur le thème de la bonne gestion des déchets de chantier et du bâtiment, un axe sur lequel la filière du BTP et des travaux publics doit maintenant travailler sous l'effet de la loi du 10 février relative à l'économie circulaire qui les oblige à organiser le recyclage de ces déchets.<sup>6</sup> Enfin, les éco-organismes peuvent aider les entreprises de gestion et de recyclage des déchets à moderniser leurs centres de tri afin d'en augmenter les performances.

---

<sup>6</sup> 21/07/2020, « Déchets de chantiers : l'ADEME retient 26 maîtres d'ouvrages exemplaires », Le Moniteur. Lien: <https://www.lemoniteur.fr/article/dechets-de-chantiers-l-ademe-retient-26-maitres-d-ouvrages-exemplaires.2098519>

### 3.4 Les citoyens, les associations et les prescripteurs (tiers-lieux, ressourcerie, recyclerie)

Ces acteurs – isolés ou influents – sont au cœur du geste de tri de divers matériaux et déchets ; et leurs initiatives peuvent être financées via des appels à projets nationaux, des fonds européens, des éco-organismes ainsi que des collectivités territoriales.

Des communautés importantes se structurent : en témoigne par exemple Run Eco Team qui fédère des coureurs dans le monde entier qui ont pour objectif, à chaque course de footing, de ramasser un déchet croisé en chemin ; ou bien autour de lieux « totem », à l'image de la Recyclerie domiciliée dans une ancienne gare en petite ceinture parisienne à laquelle Veolia est partenaire.

### 3.5 Les entreprises (club d'entreprises, groupement d'employeurs, chambre consulaire, organisation patronale, fédération professionnelle)

C'est une catégorie essentielle et ce, à deux niveaux :

- Les entreprises en tant que productrices de déchets notamment d'activités économiques<sup>7</sup>, peuvent être associées à des démarches d'écologie industrielle à l'échelle de leurs zones d'activités ; les clubs d'entreprises peuvent agréger des besoins et mutualiser la collecte de déchets parmi

---

<sup>7</sup> On appelle communément déchets d'activités économiques (DAE) tous les déchets qui ne sont pas des déchets ménagers au sens de l'article R. 541-8 du Code de l'environnement.

Sont notamment concernés les gisements suivants :

- entreprises industrielles et du BTP
- artisans et commerçants
- services publics (écoles, administrations)
- professionnels de santé (hôpitaux publics et cliniques privées, médecins,...)
- services tertiaires
- particuliers hors de leurs domiciles (déchets des établissements recevant du public, transports,...) (Source Actu Environnement)

leurs adhérents ; et les fédérations peuvent impulser, dans chaque territoire, des actions en matière d'économie circulaire.

- Les entreprises en tant qu'acteurs de la collecte, du recyclage et du traitement des déchets dangereux (emballages souillés, déchets électroniques, solvants...), et non dangereux (papier-carton, plastique, métaux ferreux) et de soins à risques infectieux produits par le système de santé. Parmi ces entreprises figurent les leaders (Suez, Veolia, Derichebourg Environnement), des acteurs généralistes (Paprec Group, Séché Environnement, Groupe Nicollin...), les acteurs régionaux (Schroll dans l'Est, Bourgogne Recyclage, Baudalet dans le Nord, Nicollin dans le Sud-Est).



**Zoom sur les entreprises spécialisées dans la collecte et le recyclage des déchets de bureaux :**

Sous l'effet de nouvelles réglementations nationales et européennes, les entreprises doivent recycler leurs déchets de bureaux. C'est la raison pour laquelle nous avons observé **l'émergence de nouveaux acteurs spécialisés dans la collecte de déchets de bureaux** tels que Recygo, filiale créée par Suez et La Poste, ou bien le réseau Elise. En effet, la loi française contraint les entreprises à collecter et recycler leurs déchets de bureaux (par le décret dit des 5 flux), tandis que la réglementation européenne, au travers du règlement général de protection des données (RGPD), exige que les entreprises garantissent la destruction de leurs documents confidentiels, sensibles ou contenant des données prélevées sur leurs clients. Des acteurs se sont donc positionnés sur cette opportunité réglementaire créant un marché du recyclage des déchets de bureaux et notamment des boucles d'économie circulaire empruntées de solidarité nationale. En effet, ces opérateurs revendent le papier-carton recyclé auprès des papetiers français. Le déchet de l'un devient la matière de l'autre. Ces éléments de constat doivent encourager les acteurs des territoires à structurer des actions collectives en ce sens.

- Les start-ups, enfin, sont une composante clé dans le paysage de l'économie circulaire. Elles sont souvent positionnées sur des segments précis (ex. : Eco-Mégot sur le recyclage des mégots, Etnisi sur le recyclage de coquilles de moules, TooGoodToGo sur la revalorisation des invendus alimentaires, Yoyo sur le recyclage de déchets plastiques, Circouleur dans le recyclage de peinture, etc.). Les solutions développées par ces start-ups intéressent les acteurs importants de la filière au plus haut point, à l'image de Suez qui souhaite renforcer ses prises de participation dans ces mêmes jeunes entreprises si nous nous référons à son projet stratégique Shaping Suez 2030.



## 4. Nos observations tirées de nos interventions dans les territoires

Dans nos interventions dans les territoires, nous avons observé plusieurs tendances dans l'économie circulaire, qui nous semblent indispensables à intégrer dans l'élaboration d'une stratégie.

### 4.1 La modernisation des centres de tri et l'amélioration de la performance de tri, au cœur des attentions.

L'extension des consignes de tri dans de nombreux territoires en France, l'embargo en Chine (pays qui n'accepte maintenant qu'un très faible taux d'*indésirables* – déchets non recyclables – dans les matières premières de recyclage exportées) et plus largement l'impératif de recycler un flux croissant de déchets hétérogènes qui parviennent dans les centres de tri, ont contraint les acteurs industriels et les collectivités territoriales à améliorer sensiblement leurs performances de tri.

Ainsi, d'importants investissements structurants ont été réalisés récemment par les acteurs industriels : 41M€ investis dans la plateforme de recyclage sur le terminal de Bassens, en Gironde, par Derichebourg Environnement, 25M€ investis sur le nouveau site de Paprec à Chassieu dans le Rhône avec l'installation de machines de tri optique...

Les collectivités territoriales participent également à cette volonté de modernisation des centres de tri à l'image de Jean-Luc Galliot, VP de la Métropole de Tours et Président de Tri Val de Loire : « *Nous devons renforcer les technologies de tri automatique, avec plus de tri optique par exemple* ».

Des collectivités créent également des outils juridiques et des pépinières en matière d'économie circulaire distinctes de leurs syndicats mixtes de déchets

mais qui restent en lien étroit avec ceux-ci, avec l'objectif constant d'améliorer le tri sur le territoire. Ces pépinières permettent à des porteurs de projets notamment d'accéder à des équipements des collectivités ou des syndicats mixtes pour expérimenter un produit, un service ou élaborer un prototype.

⇒ **Exemple du CYCLAB à Surgères** (Charente-Maritime) : Le CYCLAB est le nouveau laboratoire d'économie circulaire du Syndicat Mixte CYCLAD, afin de favoriser l'éco-conception, d'accompagner les porteurs de projets dans ce secteur (aide au montage de dossier de subvention, sensibilisation – tri, valorisation, réemploi...), revaloriser les déchets collectés. Il a notamment lancé le premier point de vente de produits recyclés en mars 2019.



⇒ **Exemple du SMICVAL à Libourne** (Gironde) : Le SMICVAL, syndicat mixte a créé Nouvel'R – une association d'accompagnement de porteurs de projets dans l'économie circulaire dont le directeur Eric Buffo est celui du SMICVAL, en détachement. Les entreprises accompagnées portent sur le recyclage de déchets (déchets de bureau, plâtre, panneaux photovoltaïques...). Afin de favoriser le réemploi des déchets en ville, le SMICVAL a déployé des SMICVAL Markets



qui fonctionnent sur le mode d'un supermarché inversé et permettent aux citoyens de se délester de matériaux et de récupérer sur site ceux qui les intéressent. L'équipement public connaît un grand succès.<sup>8</sup>

#### 4.2 Les services « Economie / Développement économique » des collectivités territoriales intègrent – de manière croissante – la notion d'économie circulaire dans leurs stratégies.

Les collectivités territoriales consacrent et mettent en œuvre en effet un nombre croissant d'actions d'économie circulaire, propres aux spécificités de leurs territoires et en dehors de toute initiative gouvernementale, mais qui parfois peuvent être financées dans le cadre de programmes nationaux (exemples : Territoire d'Industrie, Cœur de Ville).

Par exemple, la Communauté de l'Auxerrois (dont la ville-centre est engagée dans le programme Cœur de Ville) a créé un pôle environnemental à Auxerre, disposant de deux espaces complémentaires :

- L'un dédié à la sensibilisation au développement durable auprès du grand public et des citoyens

---

<sup>8</sup> Il est à noter que l'entreprise Flying Whales (fabricant de dirigeables transportant des charges lourdes) a annoncé en juillet 2020 que son usine n'allait pas être créée à Saint-Denis-de-Pile – ville siège du SMICVAL au cœur du territoire de l'agglomération du Libournais. C'est un projet stratégique avec lequel des synergies d'économie circulaire peuvent être certainement pensées ; la revalorisation des déchets aéronautiques est un axe qui peut être développé. La commune de Laruscade, dans l'arrondissement de Blaye, a été retenue pour le futur site de l'entreprise. 200 à 300 emplois sont prévus.

- L'autre à la résidence de porteurs de projets et d'entreprises à l'aide d'un incubateur, une pépinière et un hôtel d'entreprises dans le domaine de l'économie circulaire.

Cette prise en considération de l'économie circulaire se retrouve également **dans l'aménagement des zones d'activités et le déploiement d'initiatives d'écologie industrielle territoriale (EIT)** à l'échelle de celles-ci.

De nombreuses collectivités impulsent ou portent actuellement des actions d'EIT :

- **Le Pays de Caux (Seine-Maritime)** sur la thématique de l'énergie et de l'hydrogène vert, produit à base d'énergies renouvelables contrairement à l'hydrogène gris produit à partir d'énergies fossiles ; dont la commune Saint-Jean-de-Folleville accueillera à terme une usine de production d'hydrogène vert au cœur de la ZI de Port-Jérôme qui serait reliée au réseau public de transport d'électricité et dont l'énergie produite serait consommée par les industriels locaux (Air Liquide, Exxon Mobil notamment), réduisant ainsi leur bilan carbone.<sup>9</sup>
- **La zone industrialo-portuaire de CAPECURE à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais)** dans la revalorisation et le recyclage des produits de la mer, segment sur lequel de nombreuses entreprises sont positionnées (plastique biodégradable composé d'algues vertes fabriqué par l'entreprise Eranova ou d'algues rouges par la start-up britannique

---

<sup>9</sup> Il est à noter que la Commission Européenne a présenté le 8 juillet 2020 la stratégie de développement de l'hydrogène. Le rôle de la Fuel Cell Hydrogen Joint Undertaking (FCH-JU), véhicule de financement stratégique pour favoriser le développement de l'hydrogène en Europe, sera d'une importance croissante. Par exemple, la FCH-JU a co-financé avec la région Sud la première station pour poids-lourds d'Europe à Fos (13), en partenariat avec Air Liquide : <https://www.h2-mobile.fr/actus/hydrogene-air-liquide-va-ouvrir-france-premiere-station-poids-lourds-europe/>

Marinatex ; filet de pêche compostable testé, pour la première fois en Europe, le 25 juin 2020, à bord d'un navire de pêche ancré à Boulogne-sur-Mer...<sup>10)</sup>

- **La métropole bordelaise (Gironde)** dans la revalorisation des déchets d'activités économiques et de bureaux et la mutualisation d'achats avec le déploiement de la démarche ZIRI (zone d'intégration des réseaux intelligents), déployée à Blanquefort, Mérignac et Le Haillan.

Nous retrouvons cette dynamique pour les démarches d'EIT dans les appels d'offres de collectivités locales portant sur l'accompagnement au déploiement d'une démarche d'EIT : Communauté Urbaine Le Creusot Montceau, Metz Métropole, Grand Projet des Villes Rive Droite en sont des exemples.

Cette dimension de l'EIT suscite aussi l'intérêt de nouveaux acteurs dans le paysage de l'économie circulaire, comme les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) qui en ont fait un axe d'intervention dans le cadre de leurs stratégies de diversification.

Outre ces acteurs figurent enfin les Conseils Régionaux qui sont les acteurs structurants et de référence dans le déploiement de l'économie circulaire et plus largement de la transition énergétique :

- Ils sont à la fois les stratèges et chefs de file à travers l'élaboration – comme mentionné précédemment – des plans régionaux de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) qui intègrent les Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

---

<sup>10</sup> ROUAT, Sylvie, 09/07/20. « *Un filet de pêche biodégradable et compostable en test, une première en Europe* », Sciences et Avenir. Lien : [https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/mers-et-oceans/bientot-des-filets-de-peche-biodegradables-et-compostables\\_145806](https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/mers-et-oceans/bientot-des-filets-de-peche-biodegradables-et-compostables_145806)

– SRADDET, qui leurs sont confiés et mis en œuvre aux côtés de ceux gérés par les collectivités territoriales qui mettent en œuvre leurs Plans Climat-Air-Energie-Territoire – PCAET...

- ... mais aussi des financeurs importants car ils disposent de véhicules régionaux d'investissement, de capacités de financement d'unités industrielles, proposent des dispositifs par exemple de prise en charge financière de prestations à l'accompagnement d'une démarche RSE dans laquelle la gestion des déchets est une composante essentielle....

#### 4.3 Les entreprises, les clubs d'entreprises et les fédérations professionnelles sont des producteurs de déchets sensibilisés, de manière croissante, à l'économie circulaire dans le cadre de leurs responsabilités territoriales.

Les entreprises travaillent conjointement pour atteindre des objectifs en matière d'économie circulaire, notamment en matière de prise en charge, de recyclage et de valorisation de leurs déchets dangereux et non dangereux. Par exemple, Chimirec et la Fédération des Clubs d'Entreprises de la Côte d'Opale qui regroupe 500 entreprises ont noué un partenariat dans lequel Chimirec a été sélectionné pour être en charge de la gestion des déchets des adhérents des Clubs. La convention couvre la prise en charge. Cette contractualisation peut être appelée à se répliquer dans les autres territoires.

De plus, nous avons observé que des entreprises mènent des actions conjointes avec des éco-organismes (Baudalet Environnement et EcoDDS sur des opérations de collecte de produits chimiques auprès de particuliers par exemple) ; ensemble, au travers de groupements d'achats (gaz, eau, électricité, mutualisation de la collecte de déchets) ou en conduisant des actions collectives en matière de responsabilité sociale et environnementale (recours à des entreprises d'insertion pour le recyclage de déchets, verdissement de leurs flottes de véhicules...), avec l'appui des collectivités territoriales.

- **Zoom sur l'insertion des publics fragiles et l'initiative de Derichebourg Environnement** : Alors que le gouvernement encourage actuellement l'insertion par l'activité économique (1 milliard consacré à celles-ci en 2020 dans le cadre du plan « Pauvreté » permettant de financer des aides au poste pour 175 000 personnes), des entreprises ont déjà établi des partenariats avec des structures de l'insertion. A titre d'exemple, dans le cadre des contrats de recyclage des DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) entre Derichebourg Environnement et les éco-organismes, plusieurs des installations de recyclage de la filiale du groupe confient le démontage et le démantèlement de gros électroménagers ou de petits appareils en mélange à la fédération d'entreprises d'insertion ENVIE. Le partenariat dure désormais depuis plus de 10 ans. Le groupe Derichebourg dispose en France de 11 plateformes de valorisation des DEEE. Sur 6 d'entre elles, le Groupe est en partenariat avec la fédération ENVIE et, tous les jours, ce sont 80 salariés en insertion qui travaillent avec le Groupe. Ce partenariat a été salué par la préfecture des Hauts-de-Seine qui a décerné au Groupe le 8 octobre 2018 le diplôme « achats responsables et responsabilité sociale des entreprises Hauts-de-Seine » pour le site de Gennevilliers (30 salariés ENVIE et plus de 492 000 appareils électroménagers recyclés par an).

Enfin, des entreprises innovent dans le recyclage et répondent à **des appels à projets** afin de réaliser leurs ambitions en matière d'innovation. L'appel à projet France Expérimentation qui peut autoriser des porteurs de projets de déroger, à titre expérimental et pour une durée limitée, aux normes qui bloquent le développement de leurs projets, l'illustre. A titre d'exemple, dans le cadre de cet appel à projet (clôturé le 1<sup>er</sup> juin 2020), à l'initiative de l'entreprise Cosmolys, spécialisée dans la collecte et le traitement des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (sujet maintenant fondamental à l'ère de l'après COVID-19),

une expérimentation de nature réglementaire est en cours de déploiement, afin de permettre via une solution innovante le tri et la valorisation d'une partie de ces déchets comme matière première secondaire. A l'heure actuelle, la réglementation prévoit que ces déchets soient traités soit par incinération, soit par des appareils de prétraitement par désinfection, alors que ces déchets pourraient être revalorisés.

#### 4.4 Les starts-up<sup>11</sup> : des acteurs émergents et porteurs d'innovation, cibles privilégiées des collectivités territoriales et des industriels.

Trois raisons selon nous expliquent l'émergence des starts-up dans le domaine de l'économie circulaire :

- La première porte sur la propension importante des acteurs à recourir aux services de start-ups, à la fois en raison des gains de productivité possibles, des nouvelles manières de traiter une donnée publique et interne à l'entreprise auparavant insuffisamment valorisée, l'émergence dans les territoires depuis de nombreuses années d'incubateurs, de pépinières et de technopoles financés par les collectivités territoriales qui hébergent des entreprises innovantes souhaitant trouver des terrains d'expérimentation et rencontrer des acteurs publics favorables à ces démarches.
- La seconde porte sur l'allègement du cadre de la commande publique pour faciliter ce recours. C'est dans cette lignée par exemple que la clause de l'achat innovant – une expérimentation de trois ans – a été créée. Elle permet aux acheteurs publics d'être exonérés de procédure de mise en

---

<sup>11</sup> A noter que les start-ups ne sont pas les seuls acteurs à innover mais que l'innovation émane de l'ensemble des acteurs.



concurrence et de publicité pour recourir à des prestations innovantes, par exemple pour le déploiement d'une démarche d'objets connectés dans les déchèteries. La définition de « l'achat innovant » a été clarifiée par Bercy pour éviter tout litige juridique et sécuriser le recours à cette clause par l'acheteur public. Enfin, le récent décret de décembre 2019, qui porte le seuil de dispense de procédure de publicité et de concurrence de 25 000 à 40 000 € HT, permet à l'acheteur public d'avoir une plus grande flexibilité concernant sa politique d'achats. La récente possibilité de voir ce seuil être réhaussé à 100 000 €, afin de relancer l'économie par la commande publique et atténuer les conséquences de la crise sanitaire, peut être un facteur important de rebond.

Enfin, la troisième raison porte sur la nécessité pour les industriels de la filière notamment des déchets, de développer de nouvelles solutions innovantes à des fins d'amélioration de la productivité, à l'image des initiatives suivantes :

- le développement d'une plateforme cloud Internet des objets connectés porté par l'entreprise Urbaser et son partenaire Microsoft, afin de traiter les données issues des capteurs
- la géolocalisation de poubelles et véhicules connectés (start-up DMIC par exemple)
- le logiciel d'optimisation des investissements et de la performance des réseaux de Suez,
- l'inspection de réseaux par drone (l'offre de Suez Visual Inspect en est un exemple et des start-up, à l'image de Lynx Drone, sont positionnées sur ce segment).
- Ou bien, enfin, les bornes d'apport volontaire déployées pour le marché parisien Trilib' par Derichebourg qui sont équipées de capteurs et permettent de connaître le niveau de remplissage des bornes en temps réel ; les taux de remplissage sont télétransmis à fréquence régulière et les données consolidées sont utilisées afin d'optimiser la planification des

collectes de bornes, permettant à l'entreprise de garantir l'absence de débordement des bornes d'apport volontaire.

4.5 Les citoyens, les influenceurs, les acteurs de la société civile (dont les associations, les membres de tiers-lieux, ressourcerie, recyclerie...) sont des agents actifs à l'origine de la création de projets d'économie circulaire mais aussi d'importants prescripteurs au geste de tri.

On observe l'émergence de ces acteurs qu'il nous paraît essentiel à intégrer dans les stratégies d'économie circulaire. Cette émergence est favorisée en particulier par :

- **Les syndicats mixtes** qui investissent directement le sujet par la création de recycleries dans leurs territoires (cf appel à Manifestation d'Intérêt portant sur une implantation d'une recyclerie par le SYDELON de Lorraine ; appel à projets du SYCTOM en Ile-de-France pour implanter une recyclerie temporaire sur une emprise industrielle), créant ainsi des espaces emblématiques pour ces acteurs.
- **Les incitations gouvernementales**, qui contribuent au développement de l'économie circulaire à la fois au travers :
  - **du fonds Economie Circulaire de l'ADEME** préalablement cité (doté de 130 M€ par an)<sup>12</sup> qui par exemple contribue à financer des postes de chargé(e) de mission d'économie circulaire dans des structures ad hoc, des pépinières, des tiers-lieux.

---

12 Fonds qui pourrait être géré tout ou partie par les Conseils Régionaux si nous nous référons aux premières discussions du projet de loi 3D (Décentralisation, Différenciation, Déconcentration), un glissement de compétences important.

- **d'appels à manifestation d'intérêt** tel que celui intitulé « Fabriques de Territoire » du 11 juillet 2019 qui vise à soutenir 300 projets de tiers-lieux dont certains visant à « mettre en œuvre la transition énergétique » au sein de lieux pour « *réparer, recycler, transformer* ». Cet AMI permet de préfigurer des lieux associatifs et citoyens dans lesquels l'économie circulaire devient une variable clé.

Cette catégorie d'acteurs est enfin essentielle pour impulser des actions en Cœur de Ville, dans des communes, des zones d'activités économiques, des pôles résidentiels en lien par exemple avec les bailleurs sociaux ou les copropriétés ; et ainsi sensibiliser des acteurs qui ne l'étaient pas auparavant.

## 5. Conclusion

La priorité politique accordée à l'économie circulaire est croissante. Les élections municipales le confirment. De nombreux acteurs contribuent à sa dynamique à leurs différentes échelles et des dispositifs réglementaires confortent le développement de l'économie circulaire. Les acteurs de la chaîne de valeur sont incités à trier, recycler et favoriser le réemploi. L'innovation a pénétré les entreprises et les collectivités pour faciliter l'atteinte de ces objectifs.

**Les opportunités sont nombreuses pour les acteurs de l'économie circulaire, qu'elles soient territoriales, législatives, réglementaires ou financières.** Pour engager des actions d'économie circulaire et mener à bien un projet dans les territoires, il nous paraît essentiel d'identifier les parties prenantes qui contribuent à la dynamique de l'économie circulaire, de les coordonner en approfondissant leurs synergies et en intégrant dans la gestion du projet les différents acteurs et les composantes de l'économie circulaire définies dans la présente note. Il s'agit ensuite de décoder les opportunités liées aux dispositifs nationaux ou régionaux à mobiliser comme le programme Territoire d'Industrie ou Cœur de Ville ; et, enfin, de mobiliser les élus et la population pour conduire une action collective efficace.

*L'équipe « Développement des Territoires » peut accompagner les entreprises dans leurs projets de développement, d'implantation ou d'extension dans les territoires mais aussi des collectivités territoriales dans l'organisation de leurs stratégies d'économie circulaire à l'échelle de zones d'activités ou du Cœur de Ville, la conception d'actions multipartenariales, de dispositifs d'animation ou de soutien aux acteurs de l'économie circulaire, la stratégie d'influence et notamment digitale ; autant d'actions qui appellent à être mises en œuvre dans les territoires.*



## PUBLICATIONS RECENTES

*A télécharger sur [www.ceis.eu](http://www.ceis.eu)*

L'eSport, nouvel Eldorado des Bookmakers ? Juin 2020

La cybersécurité : un nouvel atout au service des territoires Janvier 2020

L'eSport : quels nouveaux enjeux pour la conformité ? Septembre 2019

Les Black Markets francophones. Structure et fonctionnement. Janvier 2019

Fuites de données : gestion de crise, mode d'emploi. Janvier 2019

Blockchain, Enjeux, usages et contraintes pour la Défense. Octobre 2018

Le secteur de la santé face au risque cyber : enjeux, risques, remédiations. Janvier 2018

Blockchain : état des lieux et perspectives. Janvier 2018

Société Anonyme au capital de 150 510 €

SIRET : 414 881 821 00022 - APE : 741 G

Tour Montparnasse – 33, avenue du Maine – BP 36 75 755 - Paris  
Cedex 15

Tél. : 01 45 55 00 20 - Fax : 01 45 55 00 60

Tous droits réservés